

DECRET N° 99-328 DU 29 JUIN 1999

Chargeant **Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES**,
Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la
Société civile et les Béninois de l'extérieur de l'intérim de
Monsieur Kolawolé A. IDJI, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération, pour compter
du 28 Juin 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

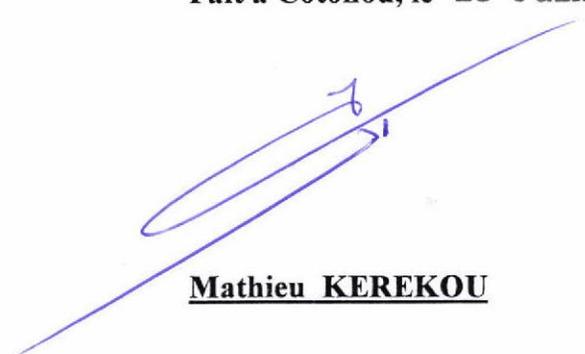
DECRETE

Article 1er : Pour compter du 28 Juin 1999, **Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES**, Ministre
chargé des Relations avec les Institutions, la Société civile et les Béninois de l'extérieur est chargé de
l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de **Monsieur
Kolawolé A. IDJI** ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 Juin 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN4 - CC2 - CS2 - CES2 - HAAC2 - CENA2 - MAEC4 -
MCRI-SCBE4 - SGG4- Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1